

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

DÉLIBERATION n° 2023-34 du 24 mai 2023

OBJET: Budget Communal – Vote du compte administratif 2022

Nombre de conseillers en

exercice: 33

Présents et représentés : 30

Absent(s) excusé(s): 3

Date de la convocation : 16 mai 2023

10 mai 2020

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) L'An deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. BAC, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. PERDEREAU, Mme BLANC

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

M. LE STER par M. FICHEUX, Mme LEBEAULT par M. CRUZILLAC, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme PERRON par Mme BLANC

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

M. BERAUD ayant quitté la salle pour le vote du compte administratif 2022, Madame BRAQUET, M. FERRIE

M. BAC est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBERATION n°2023-34 du 24 mai 2023

OBJET: Budget Communal – Vote du compte administratif 2022

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU l'instruction M14.

VU sa délibération du 24 mai 2023 approuvant le compte de gestion 2022,

VU le compte administratif 2022, ci-annexé,

VU la commission finances en date du 9 mai 2023,

VU l'élection de Maxime LEVALLET en tant que président de séance conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T,

Après que le Maire, Christian Beraud, se soit retiré avant le vote,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2022 tel que présenté :

Dépenses de fonctionnement	BP2022	CA 2022	Tx réalisation
011 - Charges à caractère général	3 751 052,00€	3 285 262,53 €	87,58%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 575 000,00€	6 477 686,04 €	98,52%
65 - Autres charges de gestion courante	525 312,00 €	484 694,61 €	92,27%
66 - Charges financières	55 000,00€	52 659,08 €	95,74%
67 - Charges exceptionnelles	290 100,00€	261 855,08 €	90,26%
68 - Dotations aux provisions	25 000,00€	- €	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 221 464,00€	10 562 157,34 €	94,12%
023 - Virement à la section d'investissement	1 966 063,99€		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	653 619,00 €	528 630,47 €	80,88%
Total dépenses d'ordre	2 619 682,99€	528 630,47 €	20,18%
TOTAL SECTION	13 841 146,99€	11 090 787,81 €	80,13%

Recettes de fonctionnement	BP2022	CA 2022	Taux de réalisation
013 - Atténuations de charges	200 000,00 €	199 633,37 €	99,82%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 396 832,55 €	1 540 932,94 €	110,32%
73 - Impôts et taxes	8 216 155,00 €	8 463 755,72 €	103,01%
74 - Dotations et participations	2 120 639,61 €	2 236 198,79 €	105,45%
75 - Autres produits de gestion courante	300 004,00 €	281 855,96 €	93,95%
76 - produits financiers	- €	216,98 €	
77 - Produits exceptionnels	- €	220 872,82 €	
Total Recettes réelles de fonctionnement	12 233 631,16 €	12 943 466,58 €	105,80%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 400,00 €	1 500,00 €	34,09%
Total recettes d'ordre	4 400,00 €	1 500,00 €	34,09%
TOTAL	12 238 031,16 €	12 944 966,58 €	105,78%
002- Résultat de fonctionnement reporté	1 603 115,83 €	1 603 115,83 €	-

Recettes d'investissement	BP2022	CA 2022	RAR
13 - Subventions d'investissement	2 969 649,88 €	1 115 256,52 €	2 427 372,96 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	7 000,00 €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00 €	886 268,38 €	- €
1068 - Excédent de fonctt capitalisé	897 418,06 €	897 418,06 €	- €
165 - dépôts et cautionnements reçus	- €	409,50 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	20 000,00 €	- €	- €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	845 000,00 €	- €	- €
4542 - périls	77 400,00 €	- €	- €
4582 - CDV cdea	1 639 252,03 €	- €	645 761,68 €
RECETTES REELLES	7 455 719,97 €	2 899 352,46 €	3 073 134,64 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 966 063,99 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (28)	653 619,00 €	528 630,47 €	
041 - Opérations patrimoniales	350 000,00 €	- €	
RECETTES D'ORDRE	2 969 682,99 €	528 630,47 €	
RECETTES TOTALES	10 425 402,96 €	3 427 982,93 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 659 094,88 €		

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	-	
16 - Emprunts et dettes assimilées	332 667,00	331 061,64	
020 - Dépenses imprévues			
20 - Immobilisations incorporelles (hors op)	384 774,40	60 202,37	158 240,46
204 - Subventions d'équipement versées	200 000,00	200 000,00	
21 - Immobilisations corporelles (hors op)	1 122 475,31	668 586,52	367 169,57
23 - Immobilisations en cours (hors op)	-	-	
total des opérations d'équipements (op chap) sauf 27	8 161 874,10	2 307 034,36	5 011 381,94
27 - Autres immobilisations financières	761 655,00	-	669 455,00
4541 - périls	77 400,00	-	77 318,23
4581 - Opérations sous mandat	1 639 252,03	358 574,20	361 266,84
Sous-total dépenses réelles	12 730 097,84	3 925 459,09	6 644 832,04
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 400,00	1 500,00	
041 - Opérations patrimoniales	350 000,00	=	
Sous-total dépenses d'ordre	354 400,00	1 500,00	
Total général	13 084 497,84	3 926 959,09	6 644 832,04

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme

COSSIC, Mme GUEDON, M. PERDEREAU)

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Christian BERAUD.

Fail et délibéré en séance publique les jour, mais et an susdits

Le Maire,

Christian BERAUD.

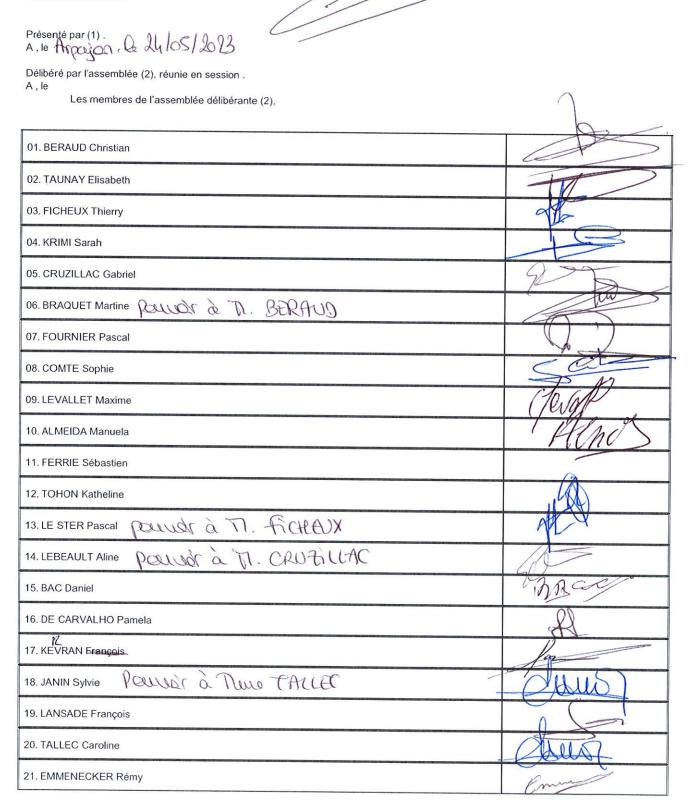
Accusé de réception en préfecture 091-219100211-20230524-202334-DE

71 217100211 20230321 202331	DE	
leçu le 12/06/2023	IV – ANNEXES	IV
	ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :



Accusé de réception en préfecture 091-219100211-20230524-202334-DE Reçu le 12/06/2023-------

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22. CAZER Marie-Odile	A. J.
23. GOUTRAY Alain	Ma
24. LE MAITRE Danielle	Ž -
25. JARNOUX Cédric	
26. PREVIDI Michèle	
27. PERDEREAU Isabelle	
28. DANIEL Hervé	Lin
29. COSSIC Aude	Cour
30. GUEDON Sandrine	and the second
31. PERDEREAU Charles Henri	Wodyer !
32. PERRON Pascale facular à Pluse BEANC.	Banc
33. BLANC Malika	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : .